

Communiqué de presse

31 août 2023

Fin du gel de l'indexation des loyers : la PEB n'est pas le seul critère de qualité d'un logement

A l'occasion de la mesure, en Flandre et en Wallonie, qui met fin au gel de l'indexation des loyers pour les logements dont la performance énergétique est faible, le **Cluster Eco-construction** tient à apporter une précision.

Le certificat de performance énergétique du bâtiment (PEB) permet d'évaluer la performance de l'enveloppe du bâtiment (isolation thermique) et des systèmes (chauffage, eau chaude sanitaire, ventilation...). Il permet ainsi de connaître son niveau d'émission de CO2 pendant son occupation.

Or, ce certificat néglige une série d'éléments qui caractérisent la qualité d'un logement et son faible impact sur l'environnement et le climat.

Pourquoi ?

1. Poser, par exemple, une couche de polyuréthane en toiture améliore certainement la protection du logement contre le froid, mais il n'aide pas à lutter efficacement contre **la surchauffe estivale**, source d'inconfort due aux périodes de chaleur de plus en plus fréquentes.
2. Se contenter d'isoler un bâtiment avec des matériaux d'origine pétrolière, très fermés à la vapeur d'eau, peut entraîner des problèmes de condensation qui peuvent déboucher sur **des moisissures** et un risque d'allergies, si le logement est mal ventilé.
3. Les critères de PEB ne prennent pas en compte **les impacts environnementaux** des matériaux utilisés pour la rénovation des habitations. Or, les matériaux conventionnels tels que le polyuréthane, la laine de verre ou de roche sont très énergivores lors de leur fabrication et leur transport. Ils sont donc source d'émission de CO2 et de déchets en fin de vie.

Nous proposons une vision plus globale que la seule consommation énergétique du bâtiment. L'éco-construction ou l'éco-rénovation prend également en considération la santé et le confort des habitants en intégrant, dès l'origine du bâtiment, des techniques et des matériaux naturels, locaux et renouvelables qui réduiront les besoins en chauffage et en refroidissement.

C'est tout bénéfique pour le portefeuille et pour l'environnement.

En effet, les produits comme **la fibre de bois, la laine d'herbe, l'ouate de cellulose, le chaux-chanvre** et bien d'autres matériaux isolants d'origine végétale sont réputés pour

- leurs performances en matière de lutte contre le froid ET le chaud
- leurs capacités à réguler l'humidité
- leurs faibles émissions de composés organiques volatiles (cfr qualité de l'air intérieur)

En ce sens, le Cluster Eco-construction demande une évolution de la réglementation en la matière pour prendre davantage en compte ces aspects profitables à tous.

Objectif ?

- Améliorer la performance énergétique et accélérer la baisse des consommations
- Réduire les factures énergétiques des occupants
- Diminuer l'impact sur le climat et l'environnement
- Améliorer le confort d'été en permettant aux occupants de vivre ou travailler dans un lieu adapté aux conditions climatiques futures
- Favoriser l'économie locale

Contact :

Olivier PIERRE, *Responsable de la communication*, 0476/98.05.16

Qui sommes-nous?

L'asbl Cluster Eco-construction est un réseau de **270 professionnels** du secteur présents en Wallonie, au service de la construction et de la rénovation respectueuses de l'environnement ainsi que de la santé et du confort des producteurs, des installateurs et des utilisateurs. Ce groupement est **reconnu et soutenu par la Région wallonne**.



**CLUSTER
ECO
CONSTRUCTION**



#WalloniaRelance

Asbl Cluster Eco-construction

Avenue d'Ecolys 7

5020 Namur (Suarlée)

info@ecoconstruction.be

00.32.(0)810.310